TOKYO INTERNATIONAL CONDUCTING COMPETITION 2024

REGULATIONS

国際音楽コンクール世界連盟会員

東京国際指揮者コンクール 2024

東京国際音楽コンクール〈指揮〉改め

主　旨

東京国際指揮者コンクールは、広く有能な音楽家の参加を求め、優れた人材の発掘、育成に努め、世界の楽壇への活躍を力強く支援すると共に、国際間の文化交流を推進し、音楽文化の発展に貢献するものである。

主催　一般財団法人民主音楽協会
後援　外務省、文化庁、東京都、NHK
協力　公益社団法人 日本オーケストラ連盟、
　　東京オペラシティコンサートホール

【オフィシャルスポンサー】 アルプ　SECOM セコム株式会社　大和証券 Daiwa Securities

Member of the World Federation of International Music Competitions

TOKYO INTERNATIONAL CONDUCTING COMPETITION 2024

Formerly the
Tokyo International Music Competition
for Conducting

OBJECTIVES

The Tokyo International Conducting Competition invites the wide participation of capable musicians with the aim of unearthing and nurturing outstanding talent. In addition to providing strong support to such musicians and their musical activities around the world, the Competition also endeavors to promote international cultural exchange and contribute to the further development of musical culture.

Organized by　Min-On Concert Association
Supported by　The Ministry of Foreign Affairs of Japan
　　The Agency for Cultural Affairs of Japan
　　The Tokyo Metropolitan Government
　　The Japan Broadcasting Corporation（NHK）
Cooperation from　The Association of Japanese Symphony Orchestras
　　The Tokyo Opera City Concert Hall

[Official Sponsor]　Alp, Inc.　SECOM CO., LTD.　Daiwa Securities Co. Ltd.

JAPANESE Pages 1-9／ENGLISH Pages 10-18／FRANÇAIS Pages 19-27

RÈGLEMENT : TABLE DES MATIÈRES

Organisateur/Historique — 20

Organisation — 20

Admissibilité — 21

Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels:Modalités d'Inscription — 21

Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels:Remarques concernant l'inscription — 22

Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels:Période d'inscription — 23

Pour contacter le secrétariat — 23

Comité de la sélection des dossiers et documents audio-visuels — 23

Déroulement des épreuves — 23

Droit d'inscription — 23

Détails sur l'évènement — 24

Les morceaux à diriger — 24

Inscription des candidats — 24

Annonces des résultats — 25

Cérémonie de remise des prix — 25

Prix — 25

Conférence de press — 26

Premiers concerts des lauréats — 26

Voyage et logement — 26

Visa — 26

Droits relatif au concours — 27

Assurance et indemnité — 27

Objections concernant l'administration, la sélection et l'évaluation du concours — 27

Compléments, suppressions ou modifications de clauses — 27

Poursuite juridique — 27

Version originale du présent règlement — 27

Organisateur/Historique

Le concours est organisé par Min-On Concert Association. Ce concours a été créé en 1967 sous le nom de "Min-On Competition".
En 1988, le nom a été changé en "Tokyo International Music Competition", et encore cette fois, à l'occasion du 20e édition anniversaire, il sera rebaptisé "Tokyo International Conductor Competition".

Organisation

L'organisation se compose d'un comité d'organisation, d'un comité exécutif, d'un jury et d'un secrétariat du concours.
Le jury est proposé par le comité exécutif et formé sous l'approbation de Min-on.
Le secrétariat sera installé dans les locaux du Min-On Culture Center à Tokyo.

■ Comité d'organisation ■

Président : Kazuto ITO (Président de la Min-On Concert Association)
Membres : Seiji OZAWA (Directeur du Seiji Ozawa Festival Matsumoto, Directeur général de l'Orchestre de chambre Mito, Chef d'Orchestre Lauréat et Chef Honoraire du Nouvel Orchestre Philharmonique du Japon)

C'est avec tristesse que nous faisons part du décès du Maestro Yuzo TOYAMA, survenu le 11 juillet 2023.
M. TOYAMA avait apporté une importante contribution au développement de notre Concours International de Musique de Tokyo (Section 'Direction d'Orchestre') en tant que membre du Jury, dès sa Première Édition, en 1967, puis en tant que Président du Jury pour la XIe Édition en 1997, jusqu'à la XVIIIe Édition de 2018.
Nous souhaitons ici exprimer à la fois notre profonde reconnaissance à son égard, ainsi que nos plus sincères condoléances à sa famille.

■ Comité exécutif ■

Président : Kiyoshi KOMATSU (Directeur de la Min-On Concert Association)
Membres : Junichi HIROKAMI (Orchestra Ensemble Kanazawa Artistic Leader, Japan Philharmonic Orchestra Friend of JPO/Conseiller Artistique, Sapporo Symphony Orchestra Friendship Conductor, Professeur de la direction d'orchestre à Tokyo College of Music, Directeur de Kyoto Concert Hall)
Hiroshi KUWABARA (Directeur Général de l'Association des Orchestres du Japon)
Toshio MIYAZAWA (Directeur Général du Mt. Fuji Philharmonic Orchestra)
Tadaaki OTAKA (NHK Symphony Orchestra Permanent Conductor, Conseiller Musical du Osaka Philharmonic Orchestra, Chef Lauréat du BBC National Orchestra of Wales, Professeur émérite de Tokyo University of the Arts)
Tatsuya SHIMONO (Directeur Musical Général / Chef Lauréat à partir d'avril 2024, Orchestre Symphonique de Hiroshima ; Directeur musical, Orchestre à vent de Hiroshima ; Professeur invité du département Direction d'Orchestre de l'Université des Arts de Tokyo)
Takeshi TADA (Directeur de la Division des affaires de la Min-On Concert Association)
Ken TAKASEKI (Chef Principale du Tokyo City Philharmonic Orchestra, Chef Principale du Sendai Philharmonic Orchestra, Conseiller Musical du Mt. Fuji Philharmonic Orchestra)
(par ordre alphabétique et sans titre honorifique)

■ Jury ■

Président : Tadaaki OTAKA (NHK Symphony Orchestra Permanent Conductor, Directeur Musical du Osaka Philharmonic Orchestra, Chef Lauréat du BBC National Orchestra of Wales, Professeur émérite de Tokyo University of the Arts)
Juges : Jeff ALEXANDER (États-Unis; Président du Chicago Symphony Orchestra)
Mike GEORGE (Royaume-Uni; Producteur Principal du BBC Philharmonic)
Junichi HIROKAMI (Orchestra Ensemble Kanazawa Artistic Leader, Japan Philharmonic Orchestra Friend of JPO/Conseiller Artistique, Sapporo Symphony Orchestra Friendship Conductor, Professeur de la direction d'orchestre à Tokyo College of Music, Directeur de Kyoto Concert Hall)

Rainer HONECK（Autriche; Premier violon solo de l'Orchestre philharmonique de Vienne, Chef émérite du Kioi Hall Chamber Orchestra Tokyo）
Okko KAMU（Finlande; Ancien Chef Principal de l'Orchestre symphonic de Lahti）
Tatsuya SHIMONO（Directeur Musical Général / Chef Lauréat à partir d'avril 2024, Orchestre Symphonique de Hiroshima ; Directeur musical, Orchestre à vent de Hiroshima ; Professeur invité du département Direction d'Orchestre de l'Université des Arts de Tokyo）
Hubert SOUDANT（Pays-Bas; Chef lauréat du Tokyo Symphony Orchestra）
Ken TAKASEKI（Chef Principale du Tokyo City Philharmonic Orchestra, Chef Principale du Sendai Philharmonic Orchestra, Conseiller Musical du Mt. Fuji Philharmonic Orchestra）
（par ordre alphabétique et sans titre honorifique）

■ Secrétariat ■

Secrétaire Général：Takeshi TADA（Directeur de la Division des affaires de la Min-On Concert Association）

Admissibilité

・Le concours est ouvert aux personnes de toutes nationalités.
・Au moment de l'épreuve finale du concours, les candidats doivent avoir moins de 38 ans au maximum.
・Les lauréats du premier prix d'éditions précédentes du Concours ne sont pas autorisés à y participer de nouveau.

Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels：Modalités d'Inscription

■ Inscription par internet（recommandé）■

・Le candidat doit remplir le « formulaire d'inscription » qui se trouve dans le site web du concours（http://www.conductingtokyo.org/）et le téléchargé avec les trois éléments suivant :
1. Document audio-visuel : télécharger le document tourné sur internet et saisir l'URL dans le formulaire.
2. Une photos prises au cours des six derniers mois
3. Un document légal attestant sa date de naissance.

・Tous renseignements ou matériels falsifiés rendront la candidature non valable.
・Pour tous détails complémentaires, veuillez-vous référez à l'article “Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels : Remarques concernant l'inscription” à la page 22.
・Les informations saisies sont envoyées et codées par SSL（Secure Sockets Layer）et TLS（Transport Layer Security）.

■ Inscription par la poste ■

・Le candidat doit remplir les dossiers ci-joints（demande d'inscription, curriculum vitae, 3 morceaux libres）et le remettre au Secrétariat avec les autres documents et matériels requis mentionnés ci-dessous.
1. Document audio-visuel : Un enregistrement d'une interprétation du candidat sur mini-DV, DVCAM, disque DVD, clés USB ou des cartes SD（les VCD ne seront pas acceptés）. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'article « Document audio-visuel » à la page 22.
2. Trois photos de face（5 cm x 5 cm）en noir et blanc ou en couleur, prises au cours des 6 derniers mois, dont l'une doit être collée sur la demande d'inscription.
3. Un document attestant la date de naissance du candidat（photocopie acceptée）.

・Tous renseignements ou matériels falsifiés rendront la candidature non valable.
・Les dossiers, les documents audio-visuels et les autres matériels remis ne seront pas restitués.
・Pour tous détails complémentaires, veuillez-vous référer à “Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels : Remarques concernant l'inscription” à la page 22.

Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels : Remarques concernant l'inscription

〈Curriculum Vitae〉

Fournissez des détails sur votre CV (formation académique, professeurs, votre carrière musicale, concours auxquels vous avez participé, etc.) dans l'espace désignés sur le formulaire d'inscription numérique ou ordinaire.

〈Liste des morceaux libres à diriger pour l'épreuve finale (3 morceaux).〉

・Veuillez consulter l'article "Les morceaux à diriger, Morceaux libres" à la page 24.

・Le candidat doit choisir et inscrire dans le formulaire les trois morceaux qu'il souhaite diriger lors de l'épreuve finale dans l'ordre de préférence. Les morceaux choisis doivent être des symphonies ou musiques d'orchestre avec trois musiciens par pupitres des vents, et maximum six des percussions, sans soliste, instrumental ou vocal, ni chœurs pour orchestre.

・Les trois morceaux ne peuvent pas être choisis parmi ceux qui ont été imposés aux autres épreuves.

・Les titres des morceaux libres doivent être mentionnés en langue originale et en anglais (indiquer le titre japonais pour les candidats japonais) avec les noms des compositeurs, les numéros d'opus et le nom de l'édition.

〈Document audio-visuel〉

・La pièce à enregistrer est la suivante :
J. Brahms: Variations sur un thème de Haydn Op.56a/b Variation 7 - Final.

・Il doit contenir l'enregistrement de l'interprétation de la direction du candidat lui-même. Elle doit montrer des images du candidat en train de diriger en même temps que celles des exécutants de l'orchestre (Il est désirable que des images du candidat soient filmées de face, vues depuis l'orchestre. Voir l'illustration ci-dessous).

・Merci de faire attention à la position du microphone afin que le son soit enregistré correctement.

・Dans le cas d'une candidature via Internet, téléchargez la vidéo enregistrée sur Internet et saisissez l'URL dans le formulaire de candidature. Lorsque vous utilisez un site de publication de vidéos, réglez-le sur « public limité » ou sur des paramètres similaires, et ne l'ouvrez pas au public. Les formats de fichiers pouvant être téléchargés sont MPEG-2, MOV, AVI, MP4 et AVCHD. Les soumissions par médias ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

・Pour l'inscription par la poste l'enregistrement doit être effectué sur mini-DV, DVCAM, DVD, clés USB ou des cartes SD (les VCD ne seront pas acceptés).

・Le candidat inscrira clairement la date de l'enregistrement sur la formule ou à la page destinée à cette information. Toutefois, seuls des enregistrements postérieurs au 1er janvier 2019 seront acceptés.

・La formation peut être soit un orchestre symphonique, un orchestre de chambre, un ensemble instrumental ou deux ou plusieurs pianos.

・Min-On garantit que le dossier et le document audio-visuel remis par le candidat seront utilisés uniquement pour la Sélection et qu'aucune autre utilisation ne sera autorisée.

・Le candidat est responsable de l'obtention préalable des accords nécessaires concernant les droits d'auteur et/ou d'image relatives à cet enregistrement.

・Veuillez noter que le dossier et le document audio-visuel remis ne seront pas restitués.

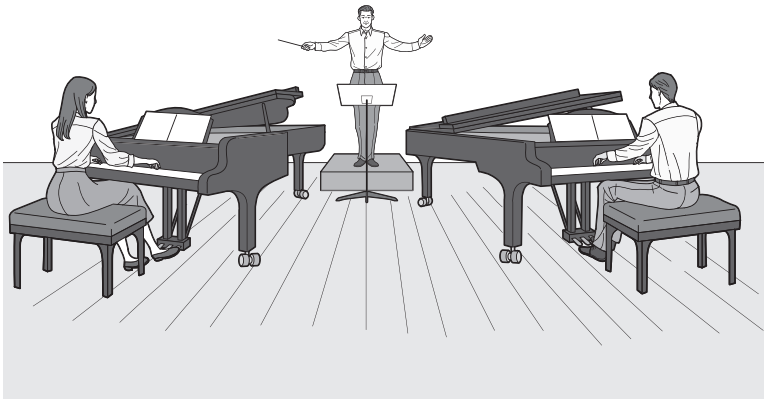

Sélection des candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels:Période d'inscription

Du 5 février 2024 (lundi) 00h00 au 9 mai 2024 (jeudi) 23h59 (heure du Japon)

＊Le candidat pourra remettre son dossier d'inscription en personne au Secrétariat tous les jours sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés, de 10h00 à 17h00.
＊En cas de courrier postal, ceux qui arrivent au secrétariat avant le 9 mai (jeudi) sont valables.

Pour contacter le secrétariat

Veuillez envoyer tous les documents et matériaux requis au secrétariat du Tokyo International Conductor Competition
Min-On Concert Association (Min-On Culture Center)
8, Shinano-machi, Shinjuku-ku, Tokyo 160-8588 Japon
Tel:81-3-5362-3460　Fax:81-3-5362-3411
Pour tout informations concernant le concourt veuillez visiter le site officiel https://www.conductingtokyo.org/
Membres du secretariat:Daijo MATSUSHIMA, Seiichi TAKAMURA, Mitsunori KURITA, Yuichi NARA

Comité de la sélection des dossiers et documents audio-visuels

Un comité de sélection des dossiers et documents audio-visuels sera formé. Ce comité sélectionnera les candidats sur la base de leurs dossiers et documents audio-visuels, qui statuera sur l'acceptation ou le rejet des candidats à la première épreuve éliminatoire.

Président du Comité:Tadaaki OTAKA
Membres du comité:Junichi HIROKAMI, Hiroshi KUWABARA, Toshio MIYAZAWA, Tatsuya SHIMONO, Ken TAKASEKI
(par ordre alphabétique et sans titre honorifique)

Les résultats de la sélection seront communiqués aux candidats par la poste et par e-mail, avant le mercredi 14 août 2024.
Les raisons qui auront amené l'acceptation ou le rejet des candidats ne seront pas annoncées.

Déroulement des épreuves

Le Concours de la direction d'orchestre comporte trois épreuves, les première et deuxième épreuves éliminatoires et l'épreuve finale. L'ordre de passage de chaque épreuves sera décidé par un tirage au sort effectué par les candidats eux-mêmes. Veuillez noter que toutes les épreuves du concours se dérouleront en public (entrée payante).

Droit d'inscription

Les candidats admis à la première épreuve éliminatoire après la sélection sur dossier et document audio-visuel devront verser le droit d'inscription de 50,000 yens japonais (Le paiement ne pourra être effectué qu'en yens et en espèces), suivant le moment de l'inscription de la première épreuve éliminatoire.
(Voir la section intitulée « Inscription des candidats » à la page 24).

Détails sur l'évènement

1. Première épreuve éliminatoire

Date：Lundi 7 et mardi 8 Octobre 2024

Lieu：Tokyo Opera City Concert Hall (Nishi Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo)

Orchestre：Tokyo Philharmonic Orchestra

2. Deuxième épreuve éliminatoire

Date：Mercredi 9 et jeudi 10 octobre 2024

Lieu：Tokyo Opera City Concert Hall (Nishi Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo)

Orchestre：Tokyo Philharmonic Orchestra

3. Épreuve finale

Date：Dimanche 13 octobre 2024

Lieu：Tokyo Opera City Concert Hall (Nishi Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo)

Orchestre：New Japan Philharmonic

Les morceaux à diriger

1. Première épreuve éliminatoire

Morceaux imposés

・W. A. Mozart : Opéra "La Flûte enchantée" K.620 Acte 1 no.8 Finale 〈Bar39-159〉 Tamino & Priester Récitatif《Die Weisheitslehre dieser Knaben》

・W. A. Mozart : Symphonie no 38 en ré majeur "Prague" K.504 (Bärenreiter)

2. Deuxième épreuve éliminatoire

Morceaux imposés

・R. Schumann：Symphonie no 4 en ré mineur, op.120《version 1851》(Breitkopf)

・B. Bartók：Suite de danses Sz. 77 (Universal)

・J. Sibelius：Concerto pour violon en ré mineur, op. 47

3. Épreuve finale

Morceau imposé

・Dai Fujikura：Glorious Clouds

Morceaux libres

・Le comité exécutif désignera le morceau à diriger parmi les trois morceaux choisis par le candidat au moment de l'inscription et notifiera sa décision après la deuxième épreuve éliminatoire.

＊Remarques

1. Les œuvres doivent être des symphonies ou musiques d'orchestre avec trois musiciens par pupitres des vents et maximum six des percussions (timbales comprises), sans soliste, instrumental ou vocal, ni chœurs pour orchestre.
2. Un saxophone sera admis, pas plus.
3. Un seul piano, célesta et orgue, tandis que les exécutants seront au maximum au nombre de deux. Toutefois le clavecin ne sera pas admis.
4. Seront admises au maximum deux harpes.

Inscription des candidats

Tous les candidats sélectionnés aux épreuves préliminaires ou finale seront tenus de se présenter au lieu et à l'heure indiqués ci-dessous pour remplir les formalités nécessaires.

1. Première épreuve éliminatoire

(les candidats sélectionnés par le dossier et document audio-visuel)

Les candidats sont tenus à se présenter au rez-de-chaussée du Min-On Culture Center, le dimanche 6 octobre 2024 à 15 h 00 pour ce qui suit :

·Les passages des morceaux à diriger pour la première épreuve éliminatoire seront indiqués.
·Tirage au sort et annonce du jour et de l'ordre de passage pour la première épreuve éliminatoire.
·Les candidats régleront leur droit d'inscription.
·Les candidats venant de l'étranger recevront une indemnité pour les frais d'avion en vol international.

2. Deuxième épreuve éliminatoire
(par les candidats admis à la première épreuve éliminatoire)
Les candidats sont tenus à se présenter au Tokyo Opera City Concert Hall, le mardi 8 octobre 2024 après la première épreuve éliminatoire pour ce qui suit :
·Les passages des morceaux à diriger pour la deuxième épreuve éliminatoire seront indiqués.
·Tirage au sort et annonce du jour et de l'ordre de passage pour la deuxième épreuve éliminatoire.

3. Épreuve finale
(par les candidats admis à la deuxième épreuve éliminatoire)
Les candidats finalistes sont tenus à se présenter au Tokyo Opera City Concert Hall, le jeudi 10 octobre 2024 après la deuxième épreuve éliminatoire pour ce qui suit :
·Les passages des morceaux libres à diriger pour l'épreuve finale seront indiqués.
·Les remarques concernant la répétition seront annoncées, les concertations préalables, tirage au sort et annonce du jour et de l'ordre de passage.

Annonces des résultats

【 Première épreuve éliminatoire 】
Le résultat de la première épreuve éliminatoire sera affiché à l'issue de la délibération du Jury le mardi 8 octobre.
【 Deuxième épreuve éliminatoire 】
Le résultat de la deuxième épreuve Éliminatoire sera affiché à l'issue de la délibération du Jury le jeudi 10 octobre.
【 Épreuve finale 】
Le résultat de l'épreuve finale sera proclamé à la Cérémonie de Remise des Prix, à l'issue de la délibération du Jury, le dimanche 13 octobre.

Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix se tiendra à l'issue de la délibération du jury après l'épreuve finale.
Tous les finalistes devront y participer.

Prix

Les vainqueurs seront les premier, deuxième et troisième prix tandis que des mentions honorables seront décernées à tous les autres finalistes.
En cas d'ex aequo, le prix ainsi que la récompense en espèces ne seront pas partagés, mais décernés intégralement à chacun des lauréats.
Si aucun finaliste n'est considéré comme méritant un prix particulier, ce prix ne sera pas attribué.

■ Les Prix et les récompenses en espèces sont les suivants ■

Premier prix：diplôme, médaille et 2.000.000 yens de récompenses en espèces
Deuxième prix：diplôme, médaille et 1.000.000 yens de récompenses en espèces
Troisième prix：diplôme, médaille et 500.000 yens de récompenses en espèces

■ Prix spécial (Prix Hideo Saito) ■

Le Prix spécial (Prix Hideo Saito) sera décerné à un finaliste choisi par le jury. Il pourrait ne pas être attribué si les membres du Jury estiment que les candidats ne le méritent pas.

Le prix a été créé dans le but d'encourager des jeunes talents, en l'honneur du chef d'orchestre, violoncelliste et éducateur Hideo Saito (1902~1974) qui a formé de nombreux musiciens de renommée mondiale comme Seiji Ozawa. Il a été aussi le premier président du jury du Concours de la Direction d'Orchestre organisé par Min-On et depuis la fondation du Concours a contribué significativement à son développement. Le prix (500,000 yens de récompense en espèces comprise) est offert grâce à une donation de la famille de Hideo Saito.

■ Prix d'encouragement ■

Un prix d'encouragement sera attribué à un finaliste (à l'exception des lauréats des premiers trois prix).
En cas de pluralité de finalistes le prix ne sera pas partagé, mais remis intégralement à chacun des lauréats.
150.000 yens de récompense en espèces

■ Prix du public ■

Sélectionné parmi les finalistes par un vote du public.
Prix en espèces : 100.000 yens

Conférence de press

Les lauréats seront tenus de participer à la conférence de presse qui est prévue comme suit.
Date：Lundi 14 octobre 2024
Heure：14h00 – 15h00 (à fixer)

Premiers concerts des lauréats

Afin de présenter les lauréats du concours au public le plus large possible, des premiers concerts seront donnés aux dates indiquées ci-dessous. Les lauréats sont tenus de se produire à ces concerts, pour lesquels ils recevront des cachets et des indemnités journalières ainsi que les frais de voyage et de séjour.

・Premiers concerts des lauréats
Date：Jeudi 10 juillet 2025
Lieu：À déterminer
Orchestre：NHK Symphony Orchestra

Voyage et logement

Les candidats retenus pour la première épreuve éliminatoire venant de l'étranger (Japonais compris) bénéficieront des aides mentionnées ci-dessous.

・Les indemnités pour les frais d'avion en vol international seront distribuées lors de l'inscription de participation à la première épreuve éliminatoire.
50.000 yens par personne pour les candidats venant des pays d'Asie
100.000 yens par personne pour les cancidats venant des autres pays
・Le logement sera offert pendant la période du concours (du 6 Octobre à 15h au 15 Octobre à 11h). Les frais de logement dans les hôtels autres que celui désigné par le secrétariat du concours ne seront pas pris en charge.

Visa

Les candidats sont tenus de remplir les formalités nécessaires pour l'obtention du visa d'entrée au Japon en cas de nécessité.
Si nécessaire, une lettre d'invitation sera fournie par le secrétariat du concours sur demande des intéressés.

Droits relatif au concours

・Les candidats devront obtenir l'autorisation préalable du Secrétariat du Concours pour toutes prises de vues ou photos, ou interviews par des parties autres que Min-On. Ils seront cependant tenus d'accepter et de coopérer à toutes les prises de vues ou photos et/ou interviews prévues par le Secrétariat du Concours.
・Pendant toute la période du Concours (y compris la Conférence de Presse, les premiers concerts et au prix supplémentaire), Min-On se réserve tout droit relatif aux alinéas ci-dessous.
1. Enregistrement de son et/ou des images, prises de vue et de photographies.
2. Diffusion à la radio et/ou à la télévision des objets susmentionnés.
3. Reproduction et/ou ventes des objets susmentionnés.
Les candidats ne pourront y faire aucune objection ni réclamer aucune compensation pécuniaire.

Assurance et indemnité

・Min-On ainsi que le comité exécutif ne seront pas responsables des accidents mentionnés ci-dessous survenus au cours du concours.
1. dommages ou pertes causés aux effets personnels des candidats
2. dommages physiques, matériels ou moraux causés ou subis par les candidats
・Par conséquent, il est recommandé à tous les candidats de contracter eux-mêmes l'assurance qui lui convient.

Objections concernant l'administration, la sélection et l'évaluation du concours

・Les décisions du comité exécutif relatives à l'administration du concours et à la sélection sur dossier et document audio-visuel ainsi que les décisions du jury relatives à l'évaluation seront définitives et sans appel.
・Les candidats ne pourront y faire aucune objection.

Compléments, suppressions ou modifications de clauses

・Afin d'assurer le bon déroulement du concours, le comité exécutif se réserve le droit d'apporter des compléments, suppressions et/ou modifications au présent règlement même après sa publication.
・Au cas où surgiraient des problèmes relatifs à des points non couverts par le présent règlement, les candidats seront tenus de se conformer aux instructions et décisions du comité exécutif.

Poursuite juridique

Pour toute poursuite judiciaire concernant le concours, les tribunaux japonais seront les seuls compétents.

Version originale du présent règlement

Ce règlement est rédigé en japonais, anglais et français et le texte japonais est considéré comme le seul officiel.
(Rédigé en septembre 2023)

MAP

東京国際指揮者コンクール事務局
〒160-8588　東京都新宿区信濃町8
一般財団法人民主音楽協会（民音文化センター）内
TEL：03-5362-3460
FAX：03-5362-3411
https://www.conductingtokyo.org/

The Competition Office of the Tokyo International Conducting Competition
c/o Min-On Concert Association (Min-On Culture Center)
8 Shinano-machi, Shinjuku-ku,
Tokyo 160-8588, Japan
Tel：+81-3-5362-3460
Fax：+81-3-5362-3411
https://www.conductingtokyo.org/